

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2521

présenté par

Mme Boyer, Mme Michel, M. Bois, Mme Rossi, Mme Brulebois, Mme Mörch, M. Haury,
M. Cormier-Bouligeon et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.